



Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h \approx 05 55 89 80 12

LA POSTE

Horaires du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Heure limite de dépôt de courrier à 12 h \$\colon 05 55 89 80 00



BIBLIOTHÈQUE

Lors de sa séance du 21 octobre 2016, le Conseil Municipal a nommé Madame Colette LASNIER comme nouvelle bénévole de la bibliothèque municipale de Crozant.

Colette a suivi une formation début décembre à la Bibliothèque Départementale de Guéret.

Remerciements à Madame Claude CARLIER pour 25 ans de présence et d'assiduité.

L'inscription est gratuite et de nombreux ouvrages (+ de 500 livres et CD) attendent petits et grands.

Depuis peu, et sur demande, la Bibliothèque Départementale de La Creuse propose également un large choix de DVD.

Pour tous renseignements, suggestions... contacter la Mairie au 05 55 89 80 12

EVOLIS 23

Infos déchets ☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

DÉCHETTERIES

DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne Ouverte de mardi au samedi de 9 h à 12 h

ÉGUZON-CHANTÔME

Horaires d'hiver

Ouverte du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h <u>Horaires d'été</u> à compter du 27 mars 2017 jusqu'au 28 octobre 2017

Ouverte du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h

Crédit photos : Mairie de Crozant - Laurent FALAIS - Colette LASNIER

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2017, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux.

Notre commune, depuis le 1^{er} janvier a intégré la nouvelle Communauté de Communes qui regroupe tout le Pays Ouest Creuse (Pays Sostranien, Pays Dunois et Bénévent/Grand-Bourg) soit 43 communes au total et 26 452 habitants.

Cette nouvelle organisation demandera une fois de plus un temps d'adaptation comme toutes les réformes territoriales que nous subissons.

Pour notre commune, fin février débuteront les travaux de l'atelier communal et comme prévu des subventions ont été accordées (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays Dunois, subvention du Centre de Gestion).

L'année 2016 a été marquée par une grande affluence touristique qui a permis à nos commerces d'augmenter leur clientèle surtout en restauration. Le camping, le gîte de pèlerins et le gîte d'artistes ont connu une plus forte fréquentation.

Deux animations phares se sont également distinguées : les 20 ans de la Médiévale et le Super Trophée de France de moto-cross en plus des manifestations habituelles.

En 2017 la Commune de Crozant accueillera la Grande Traversée du Limousin du 29 avril au 1^{er} mai, événement sportif et touristique.

Je tiens à remercier toutes les personnes, associations, bénévoles, commerçants et artisans qui contribuent à la vie de notre commune tout au long de l'année.

Didier LAVAUD



SÉANCE DU 1er AVRIL 2016



Secrétaire de séance : Sandrine LABERGERE

Membres: 15 Présents: 10

Votants: 11 (Bertrand MICARD a donné procuration à Danielle PRUDHOMME)

Absents: 5 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND, Ghislaine CHEZEAU et Bertrand MICARD)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2016, on passe à l'ordre du jour.

• BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015 du budget communal indiquant un déficit de 53 517.60 € en investissement et un excédent de 185 372.58 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

• BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2015

Présentation du compte administratif 2015 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 534 932.42 € et les dépenses à 349 559.84 € soit un excédent de 185 372.58 € pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 192 893.93 € soit un solde d'exécution cumulé de 378 266.51 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 154 247.26 € et les dépenses à 207 764.86 € soit un déficit de 53 517.60 € pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 145 941.33 € soit un solde d'exécution cumulé de 92 423.73 €.

Les restes à réaliser de 2015 font apparaître un solde négatif de 71 610.20 € (dépenses à réaliser de 81 959.70 € et recettes à réaliser de 10 349.50 €).

Approuvé à l'unanimité par 10 votants. Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

• BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015 du budget assainissement indiquant un bénéfice de 7 856.60 € en investissement et un déficit de 1 444.64 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM.

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

• BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2015

Présentation du compte administratif 2015 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 55 429.60 € et les dépenses à 56 874.24 € soit un déficit de 1 444.64 € pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 1 446.15 € soit un solde d'exécution cumulé de 1.51 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 39 180.72 € et les dépenses à 31 324.12 € soit un bénéfice de 7 856.60 € pour 2015 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 48 656.24 € soit un solde d'exécution cumulé de 56 512.84 €.

Approuvé à l'unanimité par 10 votants. Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

• BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM.

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

• BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2015

Présentation du compte administratif 2015 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 \in et les dépenses à 144 408.00 \in soit un résultat de 0.00 \in pour 2015 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 \in soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 \in .

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2015 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Approuvé à l'unanimité par 10 votants. Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire nomme chaque association et propose un montant de subvention pour 2016. Le Conseil Municipal décide au fur et à mesure.

Cette année, le Moto Club de Crozant organise le Super Trophée de France UFOLEP de Moto-Cross et les Amis du Château Médiéval de Crozant la $20^{\rm ème}$ édition de la Médiévale. Des demandes de subventions ont donc été reçues pour ces manifestations. Il est décidé de donner une subvention plus importante exceptionnellement cette année et la même aux deux associations.

EGLISE

Restauration des portes : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que pour la restauration des portes de l'Eglise, un devis a été signé pour un montant de 831.25 € HT soit 997.50 € TTC et que des demandes de subventions ont été envoyées au Conseil Départemental de la Creuse, à la Région et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Limousin.

La Région ne participera pas car elle intervient que sur des opérations dont le montant est supérieur à 5 000 € HT pour les édifices classés. Le département peut participer à hauteur de 17.5 % du montant HT et il sera demandé une participation à hauteur de 50 % du montant HT à la DRAC.

Il convient donc de réaliser le plan de financement suivant :

- Dépenses : 831.25 € HT
- Recettes : DRAC (415.63 €), CD 23 (145.47 €) et Commune (270.15 €)

Avis favorable du CM.

• CODEGASS: motion contre la fermeture de guichets en Limousin

Monsieur le Maire donne lecture de la motion du Comité de Défense de la Gare de Saint Sébastien et autres Services Publics (CODEGASS) contre la fermeture de guichets de plusieurs gares

(Allassac, Aubusson, Bellac, Le Dorat, Saint Sébastien, Saint Sulpice Laurière). Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Pétition contre la fermeture éventuelle du guichet de la gare de Saint Sébastien

- Communiqué de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (refus catégorique de voir des fermetures de gares en Limousin)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2016

Secrétaire de séance : Roland LACOUX

Membres: 15 Présents: 12

Votants: 14 (Bertrand MICARD a donné procuration à Danielle PRUDHOMME et Amélie BARRAT a donné procuration à Didier

LAVAUD)

Absents: 3 (Daniel DARD, Bertrand MICARD et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 1er avril 2016, on passe à l'ordre du jour.

• BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2015

Présentation de l'affectation du résultat 2015.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 192 893.93 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 185 372.58 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 378 266.51 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 145 941.33 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de - 53 517.60 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 92 423.73 €.

Les restes à réaliser de 2015 font apparaître un solde négatif de 71 610.20 € (dépenses à réaliser de 81 959.70 € et recettes à réaliser de 10 349.50 €).

Le besoin de financement est de 0.00 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 378 266.51 € et l'excédent d'investissement à 92 423.73 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2016.

Affectation du résultat 2015 approuvée à l'unanimité.

• BUDGET COMMUNE: vote des taux des taxes locales 2016

Monsieur le Maire présente la simulation demandée au percepteur concernant une hausse éventuelle de 1% des taxes locales pour l'année 2016. Le produit attendu serait de 191 669.00 €. Les taux seraient les suivants :

	2015	2016
TAXE D'HABITATION	8.39 %	8.47 %
FONCIER BATI	15.12 %	15.27 %
FONCIER NON BATI	69.17 %	69.83 %

Avis favorable du CM (11 voix) et 3 abstentions.

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2016

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 893 053.89 € et en section d'investissement à 529 277.12 € soit un total de 1 422 331.01 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2016.

Le BP 2016 est approuvé à l'unanimité par le CM.

• BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2015

Présentation de l'affectation du résultat 2015.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 1 446.15 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de - 1 444.64 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 1.51 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 48 656.24 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 7 856.60 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 56 512.84 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1.51 € et l'excédent d'investissement à 56 512.84 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2016.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

• BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2016

Monsieur le Maire présente les tarifs 2016 qui ont servi à la préparation du budget. Il explique que le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et qu'il s'élève à 0.180 €/m³ pour 2016.

Il précise que le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2016 évaluée à 5 700 m³.

La commission budget, lors d'une réunion, a estimé en fonction des résultats et des éléments dont elle disposait, que la part fixe pouvait baisser à 195 € mais que la part variable devrait passer à 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 57 729.66 € et en section d'investissement à 95 693.56 € soit un total de 153 423.22 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2016.

Le BP 2016 est approuvé à l'unanimité par le CM.

• BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2015

Présentation de l'affectation du résultat 2015.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €. Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2016.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2016

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Le BP 2016 est approuvé à l'unanimité par le CM.

• SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture concernant le renforcement de la lutte contre l'insécurité routière. Il faut donc désigner un référent parmi les conseillers municipaux. Le Conseil Municipal souhaite avoir davantage de renseignements sur le rôle de ce référent avant de se prononcer.

Des informations supplémentaires seront donc demandées à la Préfecture.

Le problème de la RD 913 a été de nouveau évoqué ; un autre courrier sera envoyé au Conseil Départemental.

Informations diverses

- Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun
- Liste de personnes souhaitant que la commune se dote d'un blason
- Repas des aînés du 23 avril 2016 au restaurant des Ruines : choix du menu
- Cimetière : des actes de vandalisme et des vols ont été constatés et une plainte a été déposée par une administrée.

SÉANCE DU 8 JUILLET 2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis PAQUIGNON

Membres: 15 Présents: 12 Votants: 12

Absents: 3 (Daniel DARD, Jean-Pierre BRIGAND et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2016, on passe à l'ordre du jour.

PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT/GRAND-BOURG

Monsieur le Maire donne lecture des courriers et de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Creuse concernant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg. Il réexplique la situation et informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise afin de donner une décision explicite et faisant apparaître clairement un accord ou un désaccord du CM.

Le Conseil Municipal n'est pas d'accord avec cette fusion (11 CONTRE et 1 POUR). Il souhaite continuer de travailler avec la communauté de communes du Pays Dunois, petite structure, pour préserver les valeurs et les relations humaines, favoriser les services de proximité, poursuivre le travail commencé ensemble sachant que la communauté de communes du Pays Dunois participe financièrement par le biais de fonds de concours dans les projets des communes de son canton.

• CADASTRE : régularisation de la route du Mont Sarrazin

Monsieur le Maire revient sur la régularisation de la route du Mont Sarrazin au niveau du cadastre. Le CM approuve à l'unanimité cette décision de faire rentrer cette portion de voie dans le domaine communal. Il explique également que les riverains ont tous signé pour abandonner une partie de leurs terrains. De ce fait, les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune. Accord du CM.

BUDGET COMMUNE : Décision Modificative n°1

Frais de géomètre - Régularisation de la route du Mont Sarrazin au niveau du cadastre

Monsieur le Maire présente la facture de Monsieur Lionel CHAIGNEAU, géomètre à la Souterraine, d'un montant de 1 401.00 € HT soit 1 681.20 € TTC concernant les frais d'ouverture de dossier, du document de modification du parcellaire cadastral et de bornage de la route du Mont Sarrazin.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget en dépenses d'investissement, il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 1 700.00 € du compte 020 - dépenses imprévues et en ajoutant cette somme au compte 2151 - réseaux de voirie. Accord du CM.

BUDGET COMMUNE : Décision Modificative n°2

Orange - Travaux enfouissement réseau secteur cimetière

Monsieur le Maire explique que les travaux d'enfouissement de réseau Orange dans le secteur du cimetière ont été réalisés et qu'il reste une part à la charge de la commune d'un montant de 505.02 € HT et TTC (pas de TVA).

Comme cette dépense n'a pas été prévue au budget, il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 506.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues (dépenses d'investissement) et en ajoutant 506.00 € au compte 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations (dépenses d'investissement).

Au BP 2017, il conviendra donc de faire sa reprise, en une seule fois vu le montant, en prévoyant 506.00 € au compte 280422 - Amortissements des immobilisations - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations (recettes d'investissement) et 506.00 € au compte 6811 (dépenses de fonctionnement). Avis favorable du CM.

• AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE: Devis pour la rédaction

Monsieur le Maire retrace la situation sur l'accessibilité des bâtiments communaux et sur le fait que nous sommes obligés d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée. Pour cela, il explique que trois devis ont été demandés aux bureaux d'études suivants : INFRALIM de Guéret, Bureau VERITAS de Limoges et DEKRA de ISLE.

Il présente les devis qui s'élèvent à 1 800.00 € HT (2 160.00 € TTC) pour INFRALIM, 2 200.00 € HT (2 640.00 € TTC) pour Bureau VERITAS et 3 500.00 € HT (4 200.00 € TTC) pour DEKRA. Le CM retient à l'unanimité la proposition d'INFRALIM de Guéret pour un montant de 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC.

• VOIRIE : curage de fossés

Monsieur le Maire explique qu'un devis a été demandé à trois entreprises (SARL Bourbon d'Eguzon, COLAS Sud-Ouest de la Brionne et EVOLIS 23 de Noth) pour 13 km de curage de fossés.

Le devis de la SARL Bourbon s'élève à 13 520.00 € HT soit 16 224.00 € TTC, celui de COLAS Sud-Ouest à 22 750.00 € HT soit 27 300.00 € TTC et EVOLIS 23 a fait une proposition de 26 180.40 € HT (31 416.48 € TTC) mais son offre a été reçue après la date indiquée.

Le CM décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL Bourbon d'Eguzon.

VOIRIE : point à temps

Monsieur le Maire présente les devis demandés à la SARL Bourbon d'Eguzon, COLAS Sud-Ouest de la Brionne et EVOLIS 23 de Noth pour du point à temps manuel à la journée soit 8 h de travail comprenant également balayage, fourniture d'émulsion et de gravillons ainsi que le compactage.

Les propositions s'élèvent à 1 600.00 € HT (1 920.00 € TTC) pour la SARL Bourbon, 2 604.40 € HT (3 125.28 € TTC) pour EVOLIS 23 et 3 850.00 € HT (4 620.00 € TTC) pour COLAS Sud-Ouest.

Après réflexion, le CM décide de partager le travail entre deux entreprises et donc de retenir la SARL Bourbon pour 4 jours de travail (côté gauche de la Sédelle) et 4 jours pour EVOLIS 23 (côté droit de la Sédelle).

• VOIRIE : réfection de la route de la Chaudronnière

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs devis ont été demandés pour plusieurs routes de la commune et lors de la réunion de travail du 23 juin 2016 trois routes ont été retenues et jugées prioritaires.

Il présente les devis de la SARL Bourbon d'Eguzon, COLAS Sud-Ouest de la Brionne et EVOLIS 23 de Noth pour la route de la Chaudronnière.

Les offres sont les suivantes : 17 840.00 € HT pour la SARL BOURBON soit 21 408.00 € TTC, 8 861.55 € HT pour COLAS Sud-Ouest soit 10 633.86 € TTC et 10 537.90 € HT pour EVOLIS 23 soit 12 645.48 € TTC.

Le CM décide de retenir la proposition de COLAS Sud-Ouest.

• VOIRIE : réfection de la route des Inchas

Monsieur le Maire présente ensuite les devis de la SARL Bourbon d'Eguzon, COLAS Sud-Ouest de la Brionne et EVOLIS 23 de Noth pour la réfection de la route des Inchas.

La proposition de la SARL Bourbon est de 46 734.00 € HT (56 080.80 € TTC), celle de Colas Sud-Ouest est de 17 778.15 € HT (21 333.78 € TTC) et celle d'EVOLIS 23 de 24 492.40 € HT (29 390.88 € TTC).

Le CM retient la proposition de COLAS Sud-Ouest.

• VOIRIE : réfection de la route de Changotin

Monsieur le Maire présente enfin les devis de la SARL Bourbon d'Eguzon, COLAS Sud-Ouest de la Brionne et EVOLIS 23 de Noth pour la réfection de la route de Changotin.

Les montants s'élèvent à 46 608.00 € HT pour la SARL Bourbon (55 929.60 € TTC), 16 749.90 € HT pour COLAS Sud-Ouest (20 099.88 € TTC) et 22 815.40 € HT pour EVOLIS 23 (27 378.48 € TTC).

Le CM retient également l'offre de COLAS Sud-Ouest.

• NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU CHAUDE : devis

Monsieur le Maire explique que la commune a besoin d'acquérir un nettoyeur haute pression eau chaude de 150 bars et que trois devis ont été demandés.

La SARL Boiché d'Eguzon propose un devis de 1 081.67 € HT (1 298.00 € TTC), les Ets LAVILLE de la Souterraine font une offre à 2 090.00 € HT (2 508.00 € TTC) et GEDIMAT de Dun le Palestel à 2 634.00 € HT (3 160.80 € TTC). Avis favorable à l'unanimité pour retenir l'offre de la SARL Boiché.

• BENNE : devis

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés pour une benne avec rehausses grillagées.

Deux entreprises sur trois ont répondu. Il s'agit de la SARL RICARD et Fils de la Souterraine (810.00 € HT soit 972.00 € TTC) et les Ets LAVILLE de la Souterraine (1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC). La SAS Maridat de Colondannes n'a pas répondu.

Le CM décide de retenir le devis de la SARL RICARD et Fils.

• BALAYEUSE : devis

Des devis en vue de l'acquisition d'une balayeuse ont été demandés à la SAS MARIDAT de Colondannes, aux Ets LAVILLE de la Souterraine et à la SARL RICARD et Fils de la Souterraine.

Les Ets LAVILLE ont fait une offre de 3 450.00 € HT (4 140.00 € TTC), la SARL RICARD et Fils de 7 600.00 € HT (9 120.00 € TTC) tout ceci sans compter les options.

La SAS MARIDAT n'a pas répondu à notre demande.

Après réflexion, le CM décide de ne pas donner suite à ces propositions beaucoup trop élevées. Des renseignements seront pris et de nouvelles demandes seront faites ultérieurement.

CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le Maire informe le CM que la convention avec le cabinet ADAMAS est terminée et que Maître Bernard de Froment propose une nouvelle convention d'assistance juridique à compter du 01.07.2016.

Son montant s'élève à 1 500.00 € HT soit 1 794.00 € TTC. Il précise que cette mission d'assistance ne comprend pas la représentation de la commune devant les juridictions, qu'elles soient de l'ordre judiciaire ou administratif, ni la rédaction des mémoires. Avis favorable du CM.

• MOTION: maintien de l'IME Pierre d'Aubusson du Monteil au Vicomte

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Maire du Monteil au Vicomte et de la motion pour le maintien de l'IME Pierre d'Aubusson du Monteil au Vicomte menacé de fermeture. Avis favorable du CM pour le vote de cette motion.

• SECURITE ROUTIERE : désignation d'un conseiller municipal comme référent

Monsieur le Maire revient sur ce dossier évoqué lors de la dernière réunion où le CM avait souhaité avoir plus de précisions concernant la mission exacte du référent sécurité routière. Renseignements pris auprès de la Préfecture (interlocuteur apportant et relayant des informations sur la sécurité routière au niveau de notre commune). Le CM désigne Roland LACOUX.

• SAEP SAINT SEBASTIEN-CROZANT : validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (exercice 2015)

Monsieur le Maire présente les éléments essentiels du rapport transmis par le SAEP pour validation.

Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Lettre de Madame Sabrina CHATAIGNIER : résiliation de bail
- Mail de l'association des Maires de la Creuse : motion de soutien aux agriculteurs (réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)
- Lettre de Monsieur Nicolas SIMONNET : réponse à notre courrier du 8 mars 2016 concernant l'impact des éoliennes sur la Vallée des Peintres
- SIASEBRE : problème de participation aux réunions
- ENEDIS : information sur l'élagage
- Mail de l'association des Maires de la Creuse : Commission de Présence Postale Territoriale de la Creuse
- Lettre des restaurants du cœur : remerciements pour les colis
- Association des Maires Franciliens : inondations en Ile-de-France
- Blason pour Crozant → le CM souhaite ajouter sur le blason proposé les ruines de Crozant (ou une tour)
- Mail de la CGT 23 Finances Publiques : disparition du service des domaines
- Présentation du livre de Michel MOURLET "Une vie en liberté" offert à la commune par Monsieur Max NALDINI
- Courrier de la SELARL MJ SYNERGIE concernant l'acquisition des parcelles F 570 et F 571 (Les Jongettes) → la commune n'est pas intéressée

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2016



Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres: 15

Présents : 8 (Jean-Pierre BRIGAND et André CHATAIGNIER sont arrivés à 20 h 25)

Votants: 11 (Jean-Claude BOUCHAUD a donné procuration à Didier LAVAUD, Ghislaine CHEZEAU a donné procuration à

Jean-Louis PAQUIGNON et Bertrand MICARD a donné procuration à Danielle PRUDHOMME)

Absents: 7 (Jean-Claude BOUCHAUD, Daniel DARD, Franck PERIOT, Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGERE, Bertrand

MICARD et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2016, on passe à l'ordre du jour.

• INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE SORTANT

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable sortant pour la période du 01.01.2016 au 29.02.2016 pour un montant net de 58.17 €. Avis favorable du CM (9 votants). Jean-Pierre BRIGAND et André CHATAIGNIER ne sont pas présents pour ce vote.

• COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DU FUTUR ATELIER COMMUNAL : devis

Monsieur le Maire explique que pour la construction du futur atelier communal il est obligatoire d'avoir recours à un coordonnateur SPS. Un devis a été demandé à Monsieur Thierry PASQUET de la SARL CORDIA de Guéret. Le montant s'élève à 1 404.00 € TTC soit 1 170.00 € HT. Avis favorable du CM.

• CONTESTATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL : rejet fusion

Monsieur le Maire donne lecture du modèle de délibération prise par la municipalité de Dun le Palestel concernant le rejet de la décision du périmètre de la communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

Dans la démarche de contestation, chaque conseil municipal est invité à prendre la même délibération et à demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté définitif avec maintien du périmètre de la communauté de communes du Pays Dunois. Avis favorable du Conseil Municipal pour le rejet de cette fusion.

• BUDGET COMMUNE - Décision Modificative n°3

Régularisation des frais d'études - Etude de requalification du bourg

Monsieur le Maire présente la décision modificative concernant des frais d'études de 2006 à régulariser suite à l'étude de requalification du bourg. Afin de pouvoir passer l'écriture adéquate, il y a lieu de faire une augmentation de crédits à l'intérieur de la section investissement en ajoutant 2 945.97 € en dépenses au compte 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains et en ajoutant 2 945.97 € en recettes au compte 2031 - Frais d'études. Accord du CM.

DOSSIER PHILIPPE BRIGAND - La Chaudronnière

Régularisation des parcelles A 2291 et A 2292

Monsieur le Maire présente et explique ce dossier qui remonte à de nombreuses années. Il informe le Conseil Municipal que pour la parcelle A 2291 cédée gratuitement par Monsieur Philippe BRIGAND à la Commune, il y a lieu de prendre une délibération acceptant cette cession gratuite, précisant que la Commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorisant Monsieur le Maire à régler ce dossier.

Approbation du CM.

• PERSONNEL COMMUNAL - Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que pour pallier aux absences de certains agents fonctionnaires ou contractuels en raison de congés annuels, de maladie, de congé longue durée, ... il y a lieu de prendre une délibération lui permettant, le temps de son mandat, de recruter des agents en lui laissant le soin de constater les besoins, les niveaux de recrutement et de rémunération. Avis favorable.

• BIBLIOTHEQUE - Réorganisation

Monsieur le Maire explique la situation de la bibliothèque et notamment les difficultés de gestion rencontrées. La directrice de la bibliothèque départementale ainsi que la responsable de secteur sont venues sur place et un inventaire sera fait début novembre.

Il précise que désormais les livres commandés ou retournés ne seront plus expédiés par la Poste mais transiteront par la bibliothèque de Dun le Palestel où une navette de la bibliothèque départementale passe chaque semaine.

Il informe également le CM qu'il y a lieu de désigner les personnes bénévoles par délibération. Pour faire face à ces problèmes et à ces changements, Madame Colette LASNIER, qui aide depuis quelques temps, est proposée comme bénévole et responsable de la bibliothèque. Accord du CM.

• ASSOCIATIONS Crozant Moto Club et les Amis du Château : subventions

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des subventions, 500 € avaient été attribués au Moto Club et 500 € aux Amis du Château sachant que ces associations organisaient une grande manifestation en 2016 sur la commune. Cependant, la subvention habituelle de 155 € versée aux associations crozantaises n'avait pas été prise en compte et Monsieur le Maire propose donc de voter cette subvention pour ces deux associations. Avis favorable du CM pour les Amis du Château et avis favorable moins une voix pour le Moto Club.

• COURRIER DE MAÎTRE THIERRY DELILLE: legs de Madame Thérèse VIALLANEIX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Thierry DELILLE concernant le legs de Madame Thérèse VIALLANEIX à la Commune soit un tableau d'Alluaud. Il demande au CM s'ils sont d'accord pour accepter ce legs. Avis favorable du CM.

En remerciement de ce don, une plaque souvenir sera déposée sur la tombe de Madame Thérèse VIALLANEIX.

• REVISION DU LOYER DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la Poste doit être révisé au 01.12.2016.

Il précise que pour le 4^{ème} trimestre 2016, le montant total sera de 1 509.81 € (509.57 € pour décembre 2016) et qu'à compter du 01.01.2017 le montant trimestriel sera de 1 512.28 €. Avis favorable du CM.

• REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le loyer doit être révisé au 01.01.2017. Actuellement de 301.47 €, il restera à 301.47 € soit aucune augmentation selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

• LETTRE DE MONSIEUR DIDIER POITRENAUD : problème d'écoulement d'eaux usées au Couraud

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Didier POITRENAUD concernant un écoulement d'eaux usées au Couraud dans une parcelle qu'il exploite et qui lui a causé des problèmes sanitaires au niveau de son cheptel.

Des renseignements vont être pris auprès de la SAUR et un courrier sera envoyé à Monsieur Didier POITRENAUD.

Une convention pour contrôler tous les assainissements individuels de la Commune a été signée avec la SAUR. Le dossier est en cours.

• LETTRE DE MADAME ANNIE CHAZAUD : demande d'achat d'un délaissé de chemin au Pescher

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Annie CHAZAUD et montre le plan joint indiquant ce qu'elle souhaite acquérir. La commission de voirie se rendra sur place et des précisions lui seront demandées dans un courrier qui lui sera adressé.

• MOTION: soutien au Centre Hospitalier d'Aubusson

Monsieur le Maire donne lecture de la motion envoyée par le syndicat CGT et le personnel du CH d'Aubusson afin de soutenir leur projet alternatif pour sortir le CH d'Aubusson des difficultés qu'il rencontre du fait de sa restructuration et de poursuivre le moratoire afin d'ouvrir de réelles négociations.

Avis favorable.

Informations diverses

- Renseignements sur le devenir des CCAS.
- Lettres de remerciements du CODEGASS, de France Adot 23, de la Ligue contre le Cancer et des Restaurants du Cœur, d'Alcool Assistance et du Club Amitié Crozantaise pour les subventions versées.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2016



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD

Membres: 15 Présents: 11 Votants: 11

Absents : 4 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2016, on passe à l'ordre du jour.

ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que l'ouverture des plis s'est déroulée le 15 novembre avec l'architecte et la commission des bâtiments communaux et qu'une vérification des dossiers et une première analyse ont été effectuées à ce moment-là. L'analyse des offres a été faite par l'architecte avec des critères bien définis au départ notamment la valeur financière comptait à 40 % et la valeur technique à 60 %.

Le 22 novembre le rapport d'analyses rédigé par l'architecte a été présenté à la commission des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire présente les lots un par un en donnant les offres des entreprises et en expliquant certains points. Chaque lot présenté est ensuite voté.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1	Gros œuvre/Terrassement/VRD	SAS DIJON BTP	43 586.22 € HT
Lot 2	Charpente bois/Couverture/Bardage bois	EURL MARTINET	61 136.68 € HT
Lot 3	Menuiseries extérieures et intérieures	SAS ADAM	5 235.76 € HT
Lot 4	Plâtrerie/Isolation	SARL Pierre FAURE	3 731.33 € HT
Lot 5	Electricité/VMC/Chauffage électrique	Avenir Electrique Limoges	10 001.08 € HT
Lot 6	Plomberie/Sanitaires	TRULLEN	5 271.77 € HT
Lot 7	Carrelage/Faïence	SARL Jean-Claude VACHER	2 206.14 € HT
Lot 8	Peintures	SARL Jean-Claude VACHER	1 723.76 € HT

Le montant total de la dépense s'élève donc à 132 892.74 € HT soit 159 471.29 € TTC. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Il passe ensuite au nouveau plan de financement qui a été recalculé et qui se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	132 892,74 €	DETR	58 925,69 €
Honoraires architecte	13 251,48 €	Communauté de Communes	29 462,84 €
Coordination SPS	1 170,00 €	Centre de Gestion	1 000,00 €
	uil une	Commune	57 925,69 €
TOTAL	147 314,22 €	TOTAL	147 314,22 €

Approbation du plan de financement par le Conseil Municipal.

• MOTION : soutien aux salariés de GM&S Industry de la Souterraine

Monsieur le Maire donne lecture de la motion votée à l'unanimité par les élus de la Souterraine pour soutenir les salariés de GM&S Industry et explique la situation de cette entreprise actuellement en redressement judiciaire.

Avis favorable du CM pour soutenir les salariés.

Informations diverses

Instruction du droit des sols

- Lettre de la Direction Départementale des Territoires : cessation au 01.01.2017 de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Courrier de Monsieur le Maire de Saint Sébastien à la DDT (réponse)
- Lettre de la mairie de la Souterraine : proposition d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Courrier de Monsieur le Maire de Chéniers à la DDT (réponse)
- Courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bénévent/Grand-Bourg à Monsieur le Préfet
- Courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois à Monsieur le Préfet
- → Une lettre sera faite à la DDT demandant la continuité de l'instruction gratuite des demandes d'urbanisme pendant un an le temps que la nouvelle communauté de communes mette un service instructeur en place. Une copie de ce courrier sera envoyée à Monsieur le Préfet de la Creuse.
- Lettre de remerciements des enfants de Madame Germaine BERNARD suite aux fleurs offertes à l'occasion de ses 100 ans

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2016



Secrétaire de séance : Roland LACOUX

Membres: 15 Présents: 10

Votants : 12 (Ghislaine MARTIN-CHEZEAU a donné procuration à Jean-Louis PAQUIGNON et Sandrine LABERGERE a donné

procuration à Didier LAVAUD)

Absents: 5 (Daniel DARD, Jean-Pierre BRIGAND, Ghislaine MARTIN-CHEZEAU, Sandrine LABERGERE et Amélie BARRAT)

• INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable pour la période du 01.03.2016 au 31.12.2016 qui s'élève à un montant net de 332.42 €. Avis favorable du CM.

• AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2017, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 43 $096.00 \in : 4 = 10774.00 \in$ 417 $790.96 \in : 4 = 104447.74 \in$

• AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2017, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 12 000.00 \in : 4 = 3 000.00 \in 23. Immobilisations en cours 52 257.80 \in : 4 = 13 064.45 \in

• CONTRAT CNP 2017 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC

Présentation et explication des contrats par Monsieur le Maire. Avis favorable pour le renouvellement de ces contrats d'assurance des Collectivités Territoriales pour l'année 2017.

• PROPOSITION DE BAIL POUR LE BATIMENT SITUE AU 24 RUE ARMAND GUILLAUMIN

Monsieur le Maire rappelle que Madame Sabrina CHATAIGNIER a résilié son bail au 30.11.2016. Les locaux étant disponibles à compter du 1^{er} décembre 2016, la SARL La Ligne Verte a adressé un courrier à la mairie l'informant de son intention de louer ce bâtiment. Une proposition de bail dérogatoire a été rédigée par Maître Thierry DELILLE, notaire.

Monsieur le Maire explique que Monsieur François-Xavier POELS, gérant de la SARL La Ligne Verte souhaite sous-louer le salon de coiffure et installer une autre activité commerciale au rez-de-chaussée.

Il explique qu'il devra faire une demande écrite et ne pourra sous-louer qu'à condition d'avoir une autorisation écrite du maire et ne pas percevoir un loyer supérieur à celui versé.

Avis favorable pour la signature de ce bail dérogatoire comprenant une sous-location avec effet rétroactif au 01.12.2016.

• CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE: convention et devis pour prélèvements et analyses de légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire du camping

Monsieur le Maire explique au CM que la réglementation relative au contrôle de légionnelles s'applique au camping municipal notamment une fois par an pour un contrôle sur un point soit sur une douche la plus loin de la production d'eau chaude.

Un devis et une convention ont été envoyés par le laboratoire départemental d'analyses d'Ajain. Le devis s'élève à 104.87 € HT soit 125.84 € TTC.

Accord du CM pour signer le devis et la convention.

• TARIFS COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire reprend les tarifs communaux de 2016 (camping, salle polyvalente, concessions cimetière et gîte d'artistes).

Seuls les tarifs du cimetière resteront identiques ; les autres subiront une augmentation.

• MOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GARE DE LA SOUTERRAINE ET DU TRANSPORT FERROVIAIRE EN CREUSE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion envoyée par les syndicats cheminots de la Creuse. Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Pétition « Avenir de la gare de la Souterraine et du transport ferroviaire en creuse »
- Legs de tableaux par les héritiers Allilaire

 accord de principe du CM
 Les héritiers souhaitent que ces tableaux restent propriété de la Commune ; ils pourront être prêtés pour des expositions.



Infos INSEE

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2012 à 2016

Populations légales au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

Population municipale

464

Population comptée à part

14

Population totale

478

Résultats des Régies 2016

Gîte d'artistes

Le gîte d'artistes a été loué 11 semaines, 5 week-ends de 2 nuits, 5 week-ends de 3 nuits et 6 week-ends de 4 nuits pour une recette brute de 5 624.61 €.

Camping

La recette brute est de 16 188,10 €.

Le camping est ouvert du 1er mai au 30 septembre.

Etat Civil



Naissance

LARREGAIN Esteban

L'Age Quatre Maux

14 novembre

CABOCHE Thierry et KARSONOVA Svetlana Maisons

30 juillet

DEFARGES veuve SIMON Marie	L'Age Quatre Maux	14 juin
LABAYE Madeleine	La Minauderie	17 juin
CARTEAU Marcel	Pillemongin	5 juillet
BARCAT veuve DÉBONNAUD Simone	Les Coublins	14 juillet
PICARD veuve BRAY Hélène	Le Pré Carré	3 août
PINARD Roger	L'Age Quatre Maux	29 août
MANEQUIN veuve PEIGNIEN Simonne	Le Couraud	7 octobre
BLANCHET veuve ALABRÉ Lucienne	Villeneuve	30 octobre
LAVAUD Bernard	Vitrat	25 décembre
LANTONNAT Jean	Josnon	11 janvier 2017
QUILLON Paul	La Malignière	19 janvier 2017

Inhumations dans le cimetière de Crozant :

MEIGNANT veuve BERNARD Thérèse	Villejoint	26 avril
	EHPAD de Dun	
JAUDIER Roland	Éguzon-Chantôme (36)	26 mai
JAUDIER Odile	St Marcel	7 juin
JARRIGEON veuve PINARD Léa	L'Age Quatre Maux	21 juin
	EHPAD de Bonnat	
POIRIER Jean	La Côte St André (38)	6 juillet
BERSOUX veuve DESAIX Odette	Argenton sur Creuse (36)	11 juillet
ROUSSEAU veuve VIALLANEIX Thérèse	Route de La Pêcherie	1 août
BERGER veuve COLIN Denise	Paris 15 ^{ème}	17 septembre
BARDIE veuve LUINAUD Raymonde	EHPAD de Dun	16 décembre
LABERTHONIÈRE Eugénie	16 rue Armand Guillaumin	2 janvier 2017
CASIMIR Madeleine veuve RENAUD	La Souterraine	21 janvier 2017

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

http://www.mon-service-public.fr

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Direction Départementale des Territoires (service de l'Etat) n'assure plus l'instruction gratuite des documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, ...) mais juste une aide à l'instruction par le biais d'une convention. Les communes qui ont fait ce choix doivent donc instruire elles-mêmes leurs demandes.

La mairie de la Souterraine possédant un service instructeur a donc proposé à toutes les communes de rejoindre sa structure sachant que désormais le service sera payant et à la charge de la commune. Un accord de principe a été donné dans l'attente de recevoir une convention qui sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Les demandes déposées actuellement par les habitants sont conservées en mairie et seront traitées dans l'ordre et envoyées au nouveau service instructeur lorsque tout sera mis en place.

La Médiévale

Le 4 août dernier, « La Médiévale » fêtait sa vingtième édition et malgré un temps maussade de nombreux spectateurs étaient venus assister aux différentes animations, la Grande Parade et le banquet du soir.

Il y a 20 ans déjà, l'association « Crozant Demain », sous la présidence de Robert CARLIER, lançait la première manifestation de l'aventure qui fût reprise fin des années 2010 par l'association « les Amis du Château Médiéval de Crozant ».





Et cette année encore, ACMC nous donne rendez-vous le jeudi 10 août 2017 pour la 21 ème.

CROZANT MOTO CLUB

Les 13 et 14 août 2016, l'association « Crozant Moto Club » a co-organisé avec le Comité Départemental UFOLEP 23 le « Super Trophée de France UFOLEP – 24MX » sur le circuit du Puy Barriou.





Cette manifestation nationale a accueilli plus de 5 000 personnes dont 426 pilotes accompagnés de 1 000 assistants et 200 bénévoles. Monsieur Philippe CHOPIN, Préfet de la Creuse s'est déplacé et a été très surpris de l'ampleur de la manifestation et également très enthousiaste.

Kevin BASGROT, Président du Crozant Moto Club, a spécialement tenu à remercier les bénévoles, la commune et le soutien des riverains qui ont, par cette belle journée, permis de contribuer au bon déroulement de cette épreuve.

VÉLOROUTE

Le 23 septembre 2016, Laurent DAULNY, Vice-Président du Conseil Départemental et Maire de Dun le Palestel et Didier LAVAUD, Maire de Crozant inauguraient une nouvelle portion de véloroute reliant Boussac à Crozant sur 76 km complétant ainsi le tour de La Creuse en un circuit de 400 km.





æ €

Patrimoine de CROZANT

En collaboration avec l'association ERICA, Michel **MANVILLE** du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de 1'Environnement le Conseil et Départemental, un fascicule dans la collection « Chemin faisant » sur les croix type de Crozant a été inauguré le lundi 19 décembre 2016 à Crozant donnant lieu à une exposition à la salle polyvalente fin 2016 début 2017.



AGENDA 2017

Amitié Crozantaise Mercredi 15 Février Goûter Crêpes Amitié Crozantaise Dimanche 12 Mars Loto Dimanche 19 Mars Cérémonie / Vin d'honneur Anciens Combattants Dimanche 9 Avril Pérégrine Jacquaire OT de Dun Mercredi 19 Avril Amitié Crozantaise Goûter de Pâques Du Samedi 29 Avril au 1er Mai La Grand Traversée du Limousin Creuse Oxygène Dimanche 23 Avril Élections Présidentielles 1er tour Commune Élections Présidentielles 2ème tour Commune Dimanche 7 Mai Cérémonie / Vin d'honneur **Anciens Combattants** Lundi 8 Mai Samedi 13 / Dimanche 14 Mai Journées des Plantes Jardins de la Sédelle Samedi 20 Mai Choucroute Amitié Crozantaise Dimanche 4 Juin **Brocante** Comité des Fêtes Amitié Crozantaise Samedi 10 Juin Voyage Élections Législatives 1er tour Dimanche 11 Juin Commune Élections Législatives 2ème tour Commune Dimanche 18 Juin Jeudi 13 Juillet Entrecôte / Feu d'artifice / Bal Comité des Fêtes Du Mardi 25 Juillet au Lundi 7 Août Maison Départementale des « Patrimoine de nos Campagnes » Patrimoines Du 7 au 11 Août Stage de vielle Chantevielle Médiévale (21 ème édition) Jeudi 10 Août Les Amis du Château Dimanche 20 Août Moto-Cross Crozant Moto Club Amitié Crozantaise Mercredi 13 Septembre Goûter Samedi 14 / Dimanche 15 Octobre Journées des Plantes Jardins de la Sédelle Cérémonie / Vin d'honneur Samedi 11 Novembre Anciens combattants Dimanche 12 Novembre Amitié Crozantaise Loto Dimanche 19 Novembre Concours de belote Comité des Fêtes Amitié Crozantaise Samedi 9 Décembre Repas de Noël

Exposition de Jean-Marie LABERTHONNIÈRE en juillet-Août et visite (hors saison) sur rendezvous en téléphonant au 05.55.89.83.45

CÔNES DE VISION

Suite à l'intervention de mars 2016 concernant le dégagement de 6 points de vue sur la Creuse et la Sédelle, travaux effectués par Petits Patrimoines et Environnement - Chantier d'insertion de la Souterraine, des travaux supplémentaires ont eu lieu ces jours derniers, en accord avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, afin de finaliser le projet puisque certaines végétations masquaient encore le paysage.

Marc JINGEAUD et son équipe sont donc revenus, aidés de nos employés communaux pour dégager et ouvrir davantage la vue. L'entretien sera ensuite fait régulièrement par nos agents.

Voici quelques photos...



Appiversaire



Germaine BERNARD, actuellement à l'EHPAD de Dun Le Palestel, a fêté ses 100 ans le 21 octobre 2016.

A gauche, la photo envoyée par ses enfants avec un mot de remerciements pour le bouquet de fleurs offert pour l'occasion.

CÉRÉMONIE DES VŒUX





La cérémonie des vœux s'est déroulée dans une ambiance conviviale samedi 28 janvier 2017 à 18 h à la salle polyvalente.

De nombreuses personnes s'étaient déplacées.

Didier LAVAUD, Jean-Claude CARPENTIER et Laurent DAULNY ont pris respectivement la parole en appuyant chacun sur le fait que nos petites communes doivent continuer de vivre du mieux qu'elles peuvent avec les moyens qu'elles ont et sur le fait de travailler ensemble dans une bonne entente et de façon solidaire.

Après les discours et les remerciements, tout le monde s'est réuni autour du pot de l'amitié.